



Compte-rendu USD-FO de La Réunion CTSD du 5 mai 2022

Pour la 1ère fois de l'année, le CTSD de la DR de la Réunion s'est réuni dans sa configuration complète. Pour rappel, en signe de protestation et en soutien à l'intersyndicale nationale, l'intersyndicale locale boycottait les CTSD 2022 pour dénoncer le manque de dialogue entre les représentants du personnel et ceux de l'administration.

Étaient notamment inscrits à l'ordre du jour, le **transfert du dédouanement postal à la Poste**, la **mise en œuvre de la Gestion du Temps et des absences à la DR**, ainsi que, à la demande de **USD-FO de la Réunion**, un point sur le **bilan des 2 derniers mouvements de mutation**, le **transfert des missions CCRF à la Douane** et les **évolutions réglementaires en contrôle SU**.

Transfert du dédouanement postal à la Poste :

Déconvenue pour le Président qui a rencontré une opposition unanime.

Pour sa part, **USD-FO de la Réunion** a refusé de voter à l'aveugle ce transfert dont les modalités pratiques ne seront connues et validées par la Douane et la Poste qu'à la fin de la période d'accompagnement : à l'horizon 2023 ...

USD-FO de la Réunion a fait remarquer que les documents présentés aux O.S ne permettent pas d'évaluer la charge de travail des douaniers, ni d'en prévoir les modalités d'exécution à compter du 1er juin 2022 :

- Absence de communication des quantités de colis importés par la Poste

USD-FO de la Réunion, indiquant que 11.000 déclarations/jour sont attendues à SDA (frets aérien et maritime), a souligné l'évident sous-dimensionnement des services du fret traditionnel, fret express et e-commerce.

- Non communication des jours et horaires réels d'ouverture et de fermeture du service de dédouanement de la Poste permettant de paramétrer la veille écran et les timers des Deltas.
- Absence des conventions de dédouanement, avec obligation pour la Poste de présenter à la douane les colis mis sous contrôle,
- Aucune information sur la réorganisation et le (ré)aménagement des locaux douaniers en fonction du nombre d'agents maintenus sur site malgré la perte de la taxation des colis.

Grâce à l'intervention de **USD-FO de la Réunion**, les collègues bénéficieront d'un local (pour contrôles +1 bureau) plus grand avec fenêtre et la DR ré-évaluera les modalités du désamiantage actuellement inadaptées.

- Non correspondance des jours et horaires d'ouverture et de fermeture du service de contrôle douanier avec ceux de SDA publiés dans RUSH
- Possibilité ou non de recourir au RTS en dehors de ces jours et horaires d'ouverture
- Le contenu de l'« *accompagnement* » pour la Poste non cadré et non défini : Qui ? Quoi ? Comment ?

- Incertitude des agents de la taxation sur leur devenir à seulement 3 semaines de leur affectation à SDA, ainsi que le flou sur la suite données aux demandes de mutations internes des collègues de SDA.

Seules indications de la DR:

- La Douane ne fera pas de communication sur le transfert de la taxation auprès des usagers (tant en métropole qu'à La Réunion). Pour **USD-FO de la Réunion**, ce manquement présage une future saturation des standards téléphoniques de SDA et de la DR !

Suite aux votes « contre » de toutes les O.S, le CTSD est re-convoqué ce 20 mai.

Mise en œuvre de la Gestion du Temps et des Absences à la DR de la Réunion :

La dématérialisation de la GTA au niveau national impacte les services AG/CO et oblige l'administration à respecter le nombre de jours de congés et d'ARTT officiels octroyés aux agents. ...

A la Réunion, les agents bénéficient de 2 jours de congé supplémentaires, dits « péi », entérinés par CTSD de 2001. Ces 2 jours « péi » doivent donc se transformer en AA pour respecter les obligations légales incombant à l'Administration. ...

Bien que le Directeur s'engage à faire une note pour préserver le maintien de ces 2 jours sous forme d'AA, la perte des avantages sociaux attendants ne sera pas compensée : au cas particulier, ils ne pourront plus servir à alimenter le

CET et l'autorisation de 2 jours d'AA entraînera la perte de 2 tickets resto (dont le nombre attribué est pourtant forfaitisé pour cause de facilité de gestion!)

Pour limiter le raboutage systématique des « petits » avantages alloués aux fonctionnaires, **USD-FO de la Réunion** a proposé de faire bénéficier aux agents 3 jours d'AA en contrepartie de la perte des 2 jours de congés et des avantages sociaux liés. Devant le refus du Président, vos représentants **USD-FO de la Réunion** ont voté contre la mise en œuvre de la GTA à la Réunion.

Bilan sur les 2 derniers mouvements de mutation :

L'effectif des services de contrôle du bureau du Port a connu un certain turn-over lors des 2 derniers mouvements. Pour combler les départs, de nouveaux agents y ont été affectés notamment au contrôle documentaire, ex-post et ex-ante. Ces agents sont majoritairement issus, pour ne pas dire tous, d'un changement de branche SU vers CO.

USD-FO de la Réunion fait le triste constat que ces nouveaux arrivants ne disposent pas de moyens suffisants pour s'adapter à leurs nouvelles affectations et qu'ils sont insuffisamment accompagnés dans leur transition professionnelle :

- certains tuteurs n'ont que quelques mois d'ancienneté sur leur poste
- les tâches de travail habituelles des tuteurs n'ont pas été allégées alors que l'accompagnement des collègues nécessite du temps
- le tutorat n'est pas valorisé alors qu'il s'agit d'investissement tant pour le tuteur que pour l'agent à former et que l'administration à tout à y gagner !

USD-FO de la Réunion a demandé que ces collègues nouvellement affectés sur ces postes exigeants soient mieux accompagnés dans la pratique de leurs missions de contrôle à leur retour de stage théorique d'adaptation et que du temps soit accordé aux tuteurs « *désignés volontaires* » dans le but de créer une équipe soudée et de stopper le turn-over qui se met insidieusement en place.

Transfert des missions CCRF à la Douane :

Les effectifs du Port ont été abondés de 1 agent supplémentaire pour intégrer la nouvelle charge de travail issue du transfert des missions de contrôle phytosanitaire et de conformité des fruits et légumes à l'importation, de la CCRF vers la Douane. Il était question alors d'une poignée de contrôles physique à l'année.

La charge de travail semble avoir été sous-évaluée pour le bureau du Port puisqu'à priori il ne s'agit plus de quelques déclarations(4) à contrôler par an mais potentiellement d'une centaine par mois.

Au final, quels bureaux et services seront impactés à la Réunion, combien d'agents sont concernés par cette nouvelle mission ? Quand ? Où ? Beaucoup d'interrogations et aucune réponse à ce stade... Un GT sera organisé le 24 mai.

Evolution réglementaire sur CTRL SU :

A la suite d'une saisie de stupéfiants à Gillot en avril dernier, le juge a invalidé la procédure douanière au regard de jurisprudences de 2011 et 2022 sur l'incompatibilité des procédures de retenue douanière et VAC.

C'est avec une certaine stupéfaction et beaucoup de commentaires que ce verdict a été accueilli au sein des unités douanières, car dans le cadre de ce contentieux, il s'agissait d'une procédure tout à fait habituelle.

USD-FO de la Réunion a déploré l'absence de réactivité de notre hiérarchie dans ce dossier et regrette que personne au 4ème étage n'ait pensé à :

- commenter officiellement cette décision auprès des agents SU
- donner de nouvelles directives locales dans l'attente d'instructions de la DG
- et finalement informer les unités que la Douane et le Parquet ont fait appel de cette décision

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants **USD-FO de la Réunion** Ont participé à ce CTSD, Caroline PERROT, Fethi LOUAFI et Fabienne SAMAIN.

